

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DGRI 65 : Subvention (5.000 euros) avec convention à la Plateforme d'associations Franco-Haïtiennes (9e) dans le cadre de la solidarité avec Haïti.

M. Pierre SCHAPIRA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 28 juin 2011 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'Association Plate forme d'associations franco-haïtiennes sise à la Maison des associations, 20, rue Edouard Pailleron (19^e) ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre SCHAPIRA au nom de la 9e commission

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association Plate forme d'associations franco-haïtiennes sise à la Maison des associations, 20, rue Edouard Pailleron (19^e), la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Plate forme d'associations franco-haïtiennes.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, ligne VF 07002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2011, au titre des Relations Internationales.